



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
26 JANVIER 2026

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 26 janvier 2026 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de Madame Marie-Ève Couturier, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente, en visioconférence
M. Michel Corbeil, 2^e vice-président, en visioconférence
Mme Anna Guarnieri, membre, en visioconférence
Mme Nathalie Lepage, membre, en visioconférence
M. Éric Ladouceur, membre

Étaient présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Karen Bellavance, greffière-trésorière adjointe
M. Jean-Philippe Viens, chef projets et gestion d'actifs
Mme Marie-Ève Pouliot, adjointe administrative

Étaient également invités à titre d'observateurs :

M. Darcy L'Italien, conseiller politique, Cabinet du maire, Ville de Terrebonne
M. Gabriel Michaud, directeur, Cabinet du maire, Ville de Mascouche, en visioconférence
M. Serge Villandré, directeur général, Ville de Terrebonne
M. Jasmin Savard, directeur général, Ville de Mascouche, en visioconférence

RÉSOLUTION NO: A2026-01-01 **(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2026-01-02 **(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, le point 11 intitulé huis clos étant devancé au point 2.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Dépôt :
 - Trois (3) lettres d'embauche de nouveaux employés au poste d'opérateur d'usine temporaire;
 - Lettre de nomination de l'employé 200086 au poste d'opérateur d'usine temps partiel;
 - Deux (2) lettres de mise en demeure – Occupation illégale du lot 2 439 173.
5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
6. Autorisation des dépenses incompressibles 2026;
7. Autorisation de paiement de la quote-part d'assainissement des eaux : coût d'exploitation et immobilisations, au montant de 820 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;
8. Affaires nouvelles;
9. Correspondances:
 - Ville de Terrebonne – Résolution 614-12-2025 – Approbation du règlement 32-3 de la RAIM concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant additionnel de 1 000 000 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 653-12-2025 - Approbation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 655-12-2025 - Approbation des prévisions budgétaires de l'année 2026;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 657-12-2025 - Approbation du financement par le fonds de roulement des projets 2025 figurant dans le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;
 - Ville de Mascouche – Résolution 251218-09 - Approbation des prévisions budgétaires de l'année 2026, approbation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 et autorisation de paiement de la quote-part 2026;
10. Période de questions;
11. Huis clos;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2026-01-03
(Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Corbeil
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2026-01-04 (Dépôt)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance du dépôt suivant :

- Trois (3) lettres d'embauche de nouveaux employés au poste d'opérateur d'usine temporaire;
- Lettre de nomination de l'employé 200086 au poste d'opérateur d'usine temps partiel;
- Deux (2) lettres de mise en demeure – Occupation illégale du lot 2 439 173.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2026-01-05 (Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 624 954,65 \$ et 206 582,40 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 798 254,36 \$ et 3 555,03 \$ préparées le 20 janvier 2026 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2026-01-06 (Autorisation des dépenses incompressibles 2026)

ATTENDU la résolution A2025-12-126 adoptant les prévisions budgétaires de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise pour l'année 2026, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	3 713 400 \$
Contribution de l'employeur	861 570 \$
Service de la dette	4 141 850 \$
Électricité	1 134 000 \$
Téléphonie et communications	30 000 \$
Remboursement au fonds de roulement	60 000 \$
TOTAL	9 940 820 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise, autorise, en fin d'année 2026, le reclassement budgétaire par transfert affectant ces comptes, au besoin, si un surplus budgétaire y est constaté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2026-01-07

(Autorisation de paiement de la quote-part d'assainissement des eaux: coût d'exploitation et immobilisations, au montant de 820 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025)

ATTENDU QUE la ville de Terrebonne et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) ont signé une entente intermunicipale en date du 4 janvier 1993 ayant pour objet la construction et l'exploitation par fourniture de services de la part de la ville de Terrebonne d'un système commun d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée de vingt (20) ans, renouvelable automatiquement par périodes successives de cinq (5) ans, à moins que l'une ou l'autre des parties notifie son intention d'y mettre fin;

ATTENDU la résolution 460-07-2021 du conseil municipal de Terrebonne adoptant en date du 5 juillet 2021 un avis de non-renouvellement de l'entente;

ATTENDU QUE l'inauguration officielle de la nouvelle station de récupération des ressources de l'eau (StaRRE) de Terrebonne a eu lieu le 9 juillet 2025 et que les parties conviennent de modifier l'entente afin que cette dernière se renouvelle par périodes successives d'un (1) an, et ce, jusqu'à la mise en service de la nouvelle station;

ATTENDU que la nouvelle entente d'assainissement des eaux de traitement de la RAIM avec la Ville de Terrebonne n'est pas encore ratifiée;

ATTENDU que le montant de la facture reçue pour les services d'assainissement des eaux de la RAIM pour l'année 2025 dépasse la délégation de pouvoir présentement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Ève Couturier

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise le paiement de la facture couvrant l'année 2025 de la Ville de Terrebonne portant le numéro 5FD002409 au montant de 820 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2026-01-08

(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : HC2026-01-01
(Huis clos)**

Le conseil d'administration décide de se retirer en huis clos de 9 h 30 à 9 h 53.

**RÉSOLUTION NO : A2026-01-09
(Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Marie-Ève Couturier

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Présidente



Greffière-trésorière